



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) RAPPORT MAPPING

18

**RDC : UN BESOIN URGENT
DE JUSTICE**

Documenter, poursuivre, réparer : le défi de la RDC face à l'impunité de criminels de guerre.

20

**RDC : LA SOCIÉTÉ CIVILE
RESTE MOBILISÉE**

Quand les pouvoirs publics se taisent, la société civile se bat pour que justice soit faite.

22

**DENIS MUKWEGE, UNE
VIE DE LUTTE CONTRE
L'IMPUNITÉ**

Le médecin est aujourd'hui le principal soutien du rapport Mapping.

23

**LAURENT NKUNDA,
UNE VIE FAITE D'IMPUNITÉ**

L'ex-chef de guerre congolais a joué d'alliances pour trouver refuge au Rwanda, qui le protège de l'extradition.

24

UN CINÉASTE « ENGAGÉ »

Au travers de ses films, Thierry Michel sensibilise les citoyens aux questions d'injustices, d'inégalités, et parle de résistances.

RDC : UN BESOIN URGENT DE JUSTICE

TEXTE ÉRIC MIRGUET, directeur du pôle Programme et plaidoyer à l'ACAT /
PHOTOS UNPHOTO • PIERRE-YVES GINET/FEMMES ICI ET AILLEURS • UNPHOTO

Documenter, poursuivre, réparer. Les principes de la lutte contre l'impunité sont excessivement difficiles à mettre en place. Déclinaison en RDC, où leur application s'apparente à un combat de longue haleine dix ans après la publication du rapport Mapping qui a répertorié 617 violations graves pouvant être qualifiées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

DOCUMENTER

Alarmées par les informations faisant état de graves violations des droits humains commises à l'encontre des populations civiles en République démocratique du Congo (RDC), les Nations unies demandent l'envoi d'une équipe d'enquête sur place dès 1997. Celle-ci s'y rendra à deux reprises, sans jamais pouvoir effectuer le travail d'investigation planifié. Les enquêteurs indiqueront dans leur rapport que la RDC « n'a manifesté aucune inclination à s'acquitter de l'obligation qui lui incombe de mener une enquête pour identifier les responsables ».

Ce n'est que dix ans plus tard qu'une nouvelle équipe onusienne pourra conduire les recherches nécessaires à la documentation des crimes commis entre 1993 et 2003. Mais la violence n'a pas cessé. Alors que les équipes arrivent à Goma en octobre 2008, les violations des droits humains se multiplient : à Kiwanja, plus de 150 civils sont tués entre les 4 et 5 novembre par un groupe armé. Pourtant, en mars 2009, pendant que les enquêtes de l'équipe Mapping se poursuivent, le gouvernement de la RDC signe un accord de paix avec ce même groupe. Son commandant, Bosco Ntaganda, est nommé général de l'armée congolaise. Il est un personnage connu des enquêteurs du Mapping, qui au même moment documentent les crimes commis par les troupes qu'il commandait en 2002 en Ituri.

En 2009, alors que l'équipe Mapping clôture son enquête, un groupe dirigé par des individus ayant participé au génocide du Rwanda de 1994 entre dans le village de Busurungi le 9 mai : près de 100 civils sont assassinés. La moitié des victimes ont été abattues à coups de machette. Certaines sont ligotées avant d'avoir la gorge tranchée. D'autres ont été délibérément enfermées dans leur maison et brûlées vives

ou tuées alors qu'elles essayaient de s'échapper pour se réfugier dans les forêts voisines.

Les exactions se poursuivent tout au long de l'élaboration du rapport Mapping, jusqu'à sa finalisation : à l'heure des dernières relectures au cours de l'été 2010, le groupe armé dirigé par Ntabo Ntaberi Sheka lance une offensive ciblant une quinzaine de villages. Plus de 230 femmes sont violées. Cette documentation macabre ne s'est pas arrêtée : depuis le début de l'année 2020, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a déjà publié deux rapports dans lesquels il estime, compte tenu des informations collectées, que des crimes contre l'humanité pourraient avoir été commis en Ituri et dans le territoire de Beni au cours des derniers mois.

POURUIVRE

Parlant du besoin de poursuivre les responsables des crimes répertoriés, les rédacteurs de l'enquête de 1997-1998 prévenaient que « l'absence de mesures à cet effet confirmerait le sentiment que la communauté internationale fait preuve de partialité face à ces violations, et encouragerait des sentiments collectifs de victimisation et de déni de justice, contribuant au cycle de représailles et à la culture de l'impunité ». Vingt-deux ans plus tard, les progrès sont hélas maigres. Amnistie et intégration au sein de l'armée congolaise ont été préférées aux poursuites et sanctions des responsables bien que de nombreux dossiers aient été ouverts et des mandats d'arrêts, délivrés.

Malgré un mandat d'arrêt de la CPI depuis 2006 et le fait qu'il soit sous le régime des sanctions des Nations unies, Bosco Ntaganda était général au sein des Forces armées de la RDC (FARDC) et commandait les opérations militaires au Nord-Kivu. Sheka, commandant des forces qui ont commis, entre autres, les viols de l'été 2010, était lui candidat aux



De haut en bas : Exode de population civile lundu après le massacre de leur ethnie par les milices hema à Bunia, en Ituri, en mai 2003.

• Dans la Fondation Panzi créée en 2008 par Denis Mukwege, Bukavu. • Mémorial aux femmes enterrées vivantes en 1999, fondé sur le site où a été découverte une fausse commune à Mwenga, Sud-Kivu.

10

ans de conflits analysés (mars 1993 à juin 2003).

617

violations graves pouvant être qualifiées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

0

poursuite judiciaire.

+230

femmes violées en 2010 lors des offensives villageoises menées par Ntabo Ntaberi Sheka.

élections législatives de 2011 dans le territoire de Walikale, où ces crimes ont été commis. Sa candidature a été validée en septembre 2011 par la commission électorale bien qu'un mandat d'arrêt pour crime contre l'humanité eût été délivré contre lui en janvier 2011.

Les mises à l'écart ne sont que péripéties. Le général Gabriel Amisi Kumba le sait bien : accusé d'avoir commandé des troupes qui ont commis de nombreuses exactions à Kisangani en 2002, il intègre l'armée congolaise peu après. Il monte les échelons, mais en 2012, sa progression s'arrête : il est suspendu, accusé d'avoir vendu du matériel militaire à des groupes armés qu'il était censé combattre. Blanchi de ces accusations en 2014, il est nommé à la tête de la première zone de défense (ouest du pays). Le président Joseph Kabila sait pouvoir lui confier des tâches difficiles : il s'en montrera à la hauteur dès l'année qui suit, en dirigeant la répression des manifestations de l'opposition de janvier 2015 faisant plusieurs dizaines de morts.

Nommer à ces postes à responsabilité des individus accusés par la justice et sous le coup de sanctions s'avère confortable : ils sont redevables à leurs protecteurs... et révocables à tout moment. Certains l'ont vite compris. En juillet 2020, c'est le nouveau président Tshisekedi qui nomme Amisi inspecteur général des Forces armées de la RDC en remplacement d'un certain John Numbi. Ce dernier avait reçu le titre de grand officier de l'ordre des héros nationaux Kabila-Lumumba en 2017 malgré un passé assez trouble. Le général Numbi ne cache pas son mécontentement mais il sait que toute déconvenue est passagère : écarté en 2010 suite à l'affaire Chebeya dans laquelle il est accusé par un agent de ses services d'avoir commandité l'assassinat du militant des droits de l'homme, il est revenu aux affaires rapidement, après que la Haute Cour militaire a refusé d'engager des poursuites.

La seule crainte et vraie disgrâce est celle qui passe par les armes : Bosco Ntaganda en a fait l'expérience. Lâché par ses hommes, il a préféré se rendre à la CPI. Il n'est pas le seul à faire ce choix : Ntabo Ntaberi Sheka a lui aussi préféré se rendre à la justice congolaise plutôt que de subir le châtement que lui promettaient ses anciens compagnons.

RÉPARER

Souvent négligé, le droit à réparation est pourtant essentiel pour les victimes. Sur ce point plus encore, l'État congolais comme la communauté internationale restent muets. Comme le démontre le parcours de Thomas Lubanga : condamné par la CPI pour crimes de guerre (notamment l'enrôlement d'enfants-soldats), poursuivi par la justice congolaise pour d'autres crimes, il est finalement libéré le 15 mars 2020 suite à un nouvel accord de paix conclu avec des groupes de l'Ituri. Que dire aux nombreuses victimes qui ont subi ces violences entre 2002 et 2003 ? Versera-t-il un jour les 10 millions de dollars que la CPI l'a condamné à remettre à 425 victimes ? Ainsi vont donc les choses dans le Congo d'aujourd'hui. Pour combien de temps encore ?



Le rôle des Églises

Depuis l'indépendance de la RDC, l'Église est la porte-parole du peuple, constitué à 90 % de chrétiens. Elle n'hésite pas à dénoncer, régime après régime, les violations des droits humains commises contre les civils. La « lutte contre l'impunité » est un sujet primordial, constamment mis en avant par les évêques. Le 28 février 2020, les prélats membres du comité permanent de la Conférence épiscopale nationale du Congo ont exhorté une fois de plus le gouvernement à « donner des signaux forts de la lutte contre l'impunité¹ ». Le 30 juin 2020, à l'occasion de la célébration du 60^e anniversaire de l'indépendance de la RDC, le cardinal Fridolin Ambongo, archevêque de Kinshasa, a durement critiqué le projet de réforme judiciaire qui permettrait d'assurer l'impunité des caciques de l'ancien régime de Joseph Kabila : « Les réformes dans ce secteur [ne] doivent [pas] être dictées [...] par le souci de s'assurer la protection d'une personne ou d'un groupe de personnes [...] Je n'accepterai sous aucun prétexte des réformes [...] qui, par leur nature et contenu, viendraient porter atteinte à des principes fondamentaux régissant la justice tels qu'ils sont prévus dans notre Constitution². »

L'Église (protestante) du Christ au Congo (ECC) s'est également impliquée dans ce combat pour la justice. Sous l'impulsion de son président, André Bokundoa, elle diffuse dans tout le pays la parole de Denis Mukwege, l'un de ses membres actifs. Ce travail s'inscrit dans un ensemble de prises de position de l'ECC pour la paix et contre la violence et l'exploitation des ressources.



Pour aller plus loin

• *Lucha, Chronique d'une révolution sans armes au Congo*, une bande dessinée de Justine Brabant (scénario) et Annick Kamgang (dessin). Coédition Amnesty International et La boîte à bulles, 2018.

1. <http://cenco.org/message-du-comite-permanent-coalition-pour-quel-but/>
2. www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/60-ans-lindependance-RDC-bilan-tres-dur-cardinal-Ambongo-2020-07-01-1201102891

RDC : LA SOCIÉTÉ CIVILE RESTE MOBILISÉE

TEXTE DE CLÉMENT BOURSIN, responsable Programme et plaidoyer Afrique à l'ACAT
PHOTOS LUCHA/DR • PIERRE-YVES GINET/FEMMES ICI ET AILLEURS

En République démocratique du Congo (RDC), la société civile se bat depuis le début des années 1990 pour que les responsables des exactions commises sur le territoire congolais soient punis et que les victimes puissent commémorer leurs morts.

Cela fait trente ans que la société civile congolaise se mobilise pour documenter les violations des droits humains commises dans le pays, les dénoncer de manière publique et appeler à ce que les responsables soient jugés et condamnés. Hélas, à ce jour, les victimes n'ont jamais obtenu justice ni réparation. En octobre 2010, quand le rapport Mapping est rendu public par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), de nombreuses

voix au sein de la société se font entendre pour que les autorités appliquent les recommandations édictées dans le document. Durant plusieurs années, la société civile – avec l'appui d'ONG internationales – s'engage dans un plaidoyer pour la mise en place en RDC d'un tribunal spécialisé mixte ayant mandat de juger les responsables de crimes graves. Le président d'alors, Joseph Kabila, accepte publiquement l'idée d'un tel tribunal, mais dans les faits, son gouvernement et les élus de son parti – majoritaires à l'Assemblée nationale – ne donnent pas suite et les blocages se multiplient. Il en est de même au niveau international, où les Nations unies sacrifient leur rapport Mapping sous la pression d'États membres. Cinq ans après, face à cet immobilisme patent, la société civile congolaise réduit sa mobilisation autour du rapport et consacre davantage ses moyens à la documentation et la dénonciation des violations des droits humains plus récentes.

UN RAPPORT MÉCONNU DE LA SOCIÉTÉ, INSTRUMENTALISÉ PAR LE POUVOIR

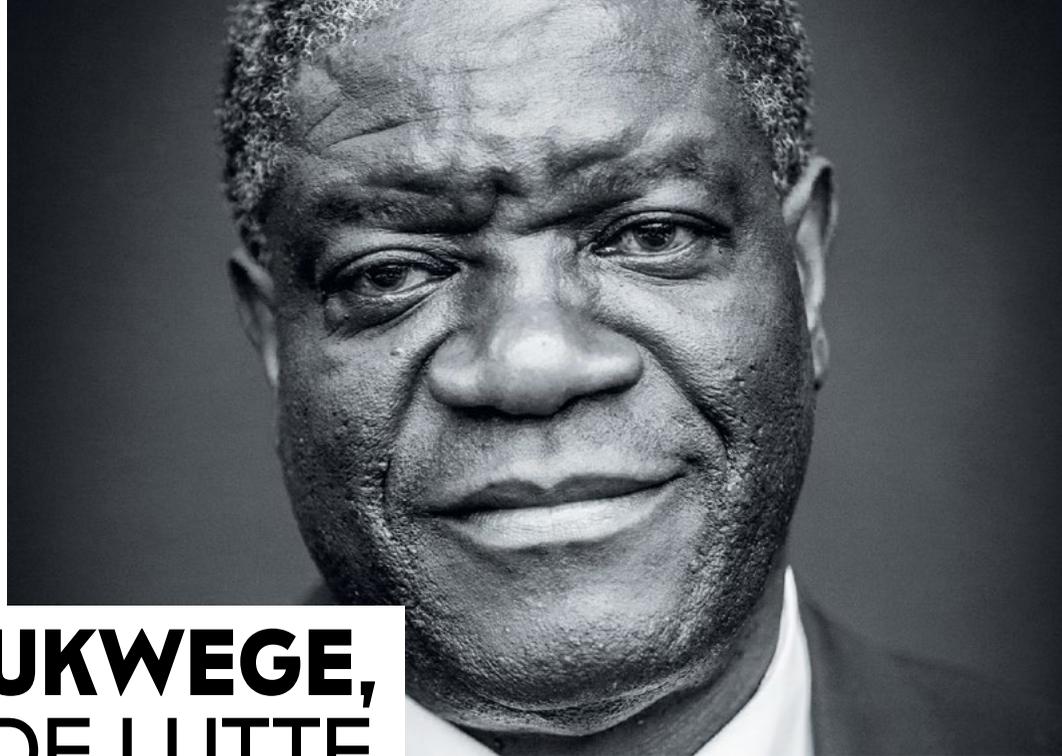
Aujourd'hui, dix ans après sa publication, le rapport Mapping ressemble à un document oublié du grand public en RDC comme dans les pays voisins, dont les armées et les rébellions ont combattu sur le sol congolais entre 1993 et 2003, et commis des exactions contre des populations civiles. À l'inverse, les souffrances générées par les massacres décrits dans le rapport continuent de hanter les victimes et leurs proches.

La promotion du rapport Mapping vient aujourd'hui principalement du docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la paix 2018 (voir son portrait page 22), de quelques associations et chercheurs qui gravitent autour de lui et surtout de membres de la diaspora congolaise et d'opposants politiques, dont les analyses sont bien souvent partisans et non dénuées d'intérêts politiques. À cela s'ajoutent les détracteurs rwandais au pouvoir en place à Kigali, dont certains négationnistes du génocide de 1994, qui utilisent le rapport Mapping dans le but d'attaquer le président Paul Kagame et le Front patriotique rwandais (FPR), les accusant de génocide des Hutus en RDC sur le fondement d'une seule partie du texte. Sur les réseaux sociaux, le rapport Mapping est clairement utilisé par la majorité pour critiquer les autorités en place au Rwanda et en RDC, et non pour servir une quête de vérité et de justice pour les victimes. Le soutien au rapport pourrait donc poser question face à son instrumentalisation politique. Mais à l'ACAT-France, nous pensons, comme le docteur Denis Mukwege, qu'il ne faut pas le laisser aux mains de ceux qui l'utilisent pour des raisons politiques mais bien au contraire remettre les victimes au centre des priorités et de nos actions. Ces victimes sont multiples, de même que leurs bourreaux.

UNE SOCIÉTÉ CIVILE EN PRISE AVEC LA SITUATION ACTUELLE

Les associations congolaises de défense des droits humains, tout comme les mouvements citoyens de jeunes Congolais – particulièrement actifs en RDC, comme La Lucha ou Filimbi –, font de la lutte contre l'impunité l'une de leurs préoccupations majeures dans leurs plans d'actions et affirment soutenir le rapport Mapping dans une perspective de poursuite judiciaire des responsables. Pour autant, ils ne semblent pas avoir mis en place de stratégies bien définies sur cette période 1993-2003. Il en va de même du côté des ONG internationales, du fait peut-être que ce rapport soit sujet à polémique.

Dix ans après sa publication, force est de constater que ce document a besoin d'être soutenu pour ce qu'il est : un premier outil au service de la quête de vérité et de justice pour que ne se répètent pas les exactions perpétrées en RDC comme ailleurs dans les Grands Lacs. En effet, plusieurs responsables des crimes mentionnés dans le rapport continuent à bénéficier en toute impunité de positions militaires et politiques importantes.



DENIS MUKWEGE, UNE VIE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

TEXTE DE CLÉMENT BOURSIN, responsable Programme et plaidoyer Afrique à l'ACAT / PHOTO CLAUDE TRUONG-NGOC

Denis Mukwege, « L'homme qui répare les femmes », est hanté par le massacre, le 6 octobre 1996, de l'hôpital de Lemera, qu'il dirigeait. Depuis plusieurs années, le médecin se consacre à la lutte contre l'impunité en RDC. Il est aujourd'hui le principal soutien du rapport Mapping.

Le 6 octobre 2019, dans une tribune intitulée sobrement « Massacre de Lemera du 6 octobre 1996, je me souviens* », le docteur Mukwege écrit : « *Vingt-trois ans plus tard, qui parle de Lemera ? Qui mentionne cette attaque ?* »

Ce qu'en dit le rapport Mapping

« Le 6 octobre 1996, dans le village de Lemera, à 80 kilomètres au nord-ouest d'Uvira, des éléments armés banyamulenge/tutsi ont tué 37 personnes dans un hôpital, parmi lesquelles deux membres du personnel médical, des civils et des militaires des Forces armées zaïroises (FAZ) en traitement à l'hôpital. Avant de quitter Lemera, les éléments armés banyamulenge/tutsi ont saccagé l'hôpital. »

Ce massacre aurait été, selon l'universitaire Filip Reyntjens, commis par l'armée rwandaise. « *Ce jour-là, j'ai évacué un malade vers la ville, si je n'avais pas eu à le faire, je ne serais plus*

là pour témoigner aujourd'hui », relate Denis Mukwege. « *À cette époque, malgré les tensions de plus en plus oppressantes autour de nous, je répétais constamment aux malades que dans mon hôpital ils ne craignaient rien [...]. Ils étaient sous ma responsabilité, mais quand je suis revenu, ils avaient tous été assassinés avec le personnel de l'hôpital. Il m'a fallu plusieurs années pour m'en remettre, mais jusqu'à aujourd'hui j'ai besoin de savoir la vérité.* »

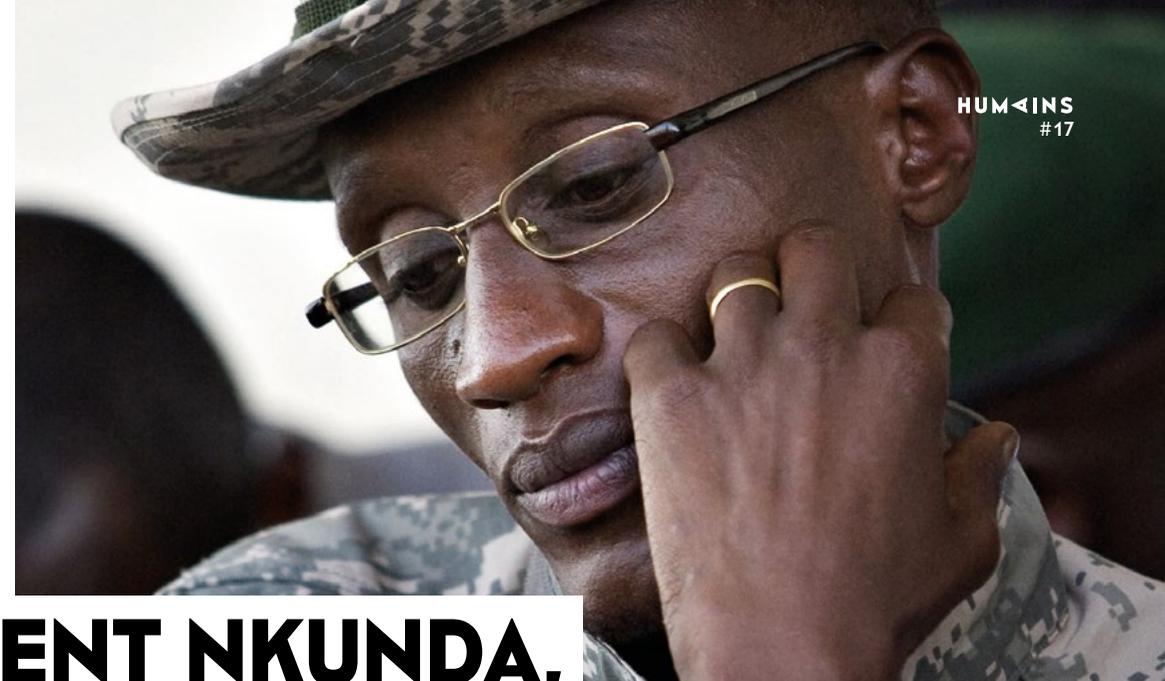
Pour le docteur Mukwege, « *c'est le premier gros crime de la Première Guerre [du Congo]. Négliger ce drame [...], c'est ce qui a permis que les massacres continuent [...]* ». À l'instar du massacre de Lemera, de nombreuses autres tueries commises entre 1993 et 2003 n'ont jamais fait l'objet de poursuites judiciaires, bien que ces exactions aient été en partie documentées dans le rapport Mapping et que les noms des responsables aient été inscrits dans une annexe non publique accompagnant ce document. Pour Denis Mukwege, il est indispensable de « *sortir de son placard le rapport Mapping* », d'interpeller officiellement les autorités congolaises et la communauté internationale et d'user enfin des outils de la justice transitionnelle en RDC.

Les prises de position publiques du docteur Mukwege, notamment lors de la réception de son prix Nobel de la paix en 2018, sont de nature à agacer les responsables politiques et militaires impliqués. Il fait actuellement l'objet de menaces, certaines émanant de dignitaires rwandais.

* <https://fondationpanzirdc.org/massacre-de-lemera-du-6-octobre-1996-je-me-souviens/>

« Le docteur Mukwege est une personnalité hors norme devant qui on se sent tout petit. »

François Clavairolly, président de la Fédération protestante de France



LAURENT NKUNDA, UNE VIE FAITE D'IMPUNITÉ

TEXTE DE CLÉMENT BOURSIN, responsable Programme et plaidoyer Afrique à l'ACAT
PHOTO DAVID LEWIS/REUTERS

Le général Laurent Nkunda, ex-chef de guerre congolais, a disparu des radars depuis plus de dix ans. Il se fait discret au Rwanda, pays dans lequel il a trouvé refuge et bénéficie d'une impunité notoire. Portrait d'un criminel de guerre.

Selon le rapport Mapping, le général Laurent Nkunda a sévi dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu de la République démocratique du Congo (RDC) entre 1998 et 2009. La carrière militaire de Laurent Nkunda* commence au Rwanda. Tutsi, né dans le Nord-Kivu, il rejoint le Front patriotique rwandais (FPR) en 1992. Ce mouvement rebelle, formé par des Rwandais tutsis exilés, met fin au génocide en prenant le contrôle du Rwanda en juillet 1994. Deux années plus tard, Laurent Nkunda appuie l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) dans sa prise du pouvoir en RDC, alors appelé Zaïre. En 1998, l'alliance passée entre le Rwanda et l'AFDL se brise. Laurent Nkunda rejoint le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), un nouveau groupe armé soutenu par le Rwanda.

CRIMES DE GUERRE

Les premiers crimes connus imputables à Laurent Nkunda remontent à mai 2002, alors qu'il est envoyé à Kisangani pour mater une mutinerie. Plus de 160 exécutions sommaires seront commises par ses hommes.

En 2003, avec la fin de la guerre, le RCD-Goma fusionne avec l'armée nationale. Nommé général de brigade à Kinshasa, Laurent Nkunda refuse cette affectation et prend le maquis dans le Nord-Kivu. En juin 2004, lui et ses hommes commettent des crimes de guerre lors de la prise de Bukavu.

La justice congolaise émet, en 2005, un mandat d'arrêt international contre Laurent Nkunda pour « crimes de guerre et crimes contre l'humanité » mais il ne fait l'objet d'aucune tentative d'arrestation. Au cours de la même année, les Nations unies le mettent sur la liste des personnes faisant l'objet de sanctions. Cela ne l'empêche nullement de circuler librement au Rwanda et en Ouganda.

FUITE AU RWANDA

En janvier 2006, Laurent Nkunda fonde un nouveau groupe armé : le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), qui reçoit un soutien militaire et logistique du Rwanda, comme le relèvent les Nations unies en 2008. En menaçant de prendre le pouvoir à Kinshasa, Laurent Nkunda va trop loin. La pression internationale s'accroît sur le Rwanda pour que les autorités lui retirent leur soutien. Le CNDP connaît alors des dissensions internes. Début janvier 2009, Laurent Nkunda est démis de ses fonctions. Il fuit au Rwanda où il est officiellement arrêté le 22 janvier 2009.

Laurent Nkunda est assigné à résidence, sans motif rendu public, dans un lieu gardé secret à Kigali. En mai 2009, le Rwanda répond par la négative à la demande d'extradition de la RDC, au motif que le pays demandeur pratique la peine de mort. En mars 2010, la Cour suprême du Rwanda décide que, ayant été capturé par l'armée, il doit être jugé devant un tribunal militaire. Ce sont les dernières informations à ce jour. Que devient-il aujourd'hui au Rwanda ? Quelles sont les démarches judiciaires intentées par la RDC ? Laurent Nkunda est devenu un fantôme... qui continue de hanter les Congolais.

* Alias « *Laurent Nkunda Bwatare* », « *Laurent Nkundabatware* », « *Laurent Nkunda Mahoro Batware* ».



Pour aller plus loin

• Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu de Stewart Andrew Scott. Éd. Karthala, 2008.

UN CINÉASTE « ENGAGÉ »

INTERVIEW DE **THIERRY MICHEL**, cinéaste / PROPOS RECUEILLIS
PAR **LAURENCE RIGOLLET**, directrice du pôle Vie militante à l'ACAT
PHOTO FILMSDELAPASSERELLE

Le cinéaste belge Thierry Michel parcourt le monde depuis quarante ans pour sensibiliser les citoyens, engagés ou non, aux questions d'injustices, d'inégalités, et leur parler de résistances et de combats. Ses documentaires ont une dimension politique et sociale.



24

Vous êtes un cinéaste militant et vous travaillez depuis trente ans sur le Congo. Quels liens avez-vous avec ce pays et sa population ?

Thierry Michel : Je récuse le terme de « militant » pour me qualifier. Le cinéma militant m'ennuie car il ne propose qu'une thèse. Je fais le contraire : j'interroge, je questionne, je montre les pulsions négatives ou positives de la société, l'élément humain. En revanche, je revendique le mot « engagement ». Après mes études de cinéma, j'ai eu envie de comprendre, transmettre et montrer ce qui se cache dans les coulisses de l'histoire. Parmi la trentaine de films réalisés de par le monde, onze ont été consacrés au Congo Kinshasa. Mes films montrent aussi bien des situations et comportements inacceptables d'oppression ou de misère que des utopies pour lesquelles des femmes et des hommes résistent et combattent avec dignité contre ceux qui veulent les asservir.

Comment choisissez-vous les sujets de vos films ?

T.M. : Ils sont le fruit de hasards (des rencontres), de nécessités (de questionner, de pousser à la réflexion) et d'intuitions : être au bon endroit au bon moment. J'étais en Iran le 11 septembre 2001 ; en Union soviétique à la chute du mur de Berlin ; au Congo lors des derniers jours du régime de Mobutu. Je suis à l'écoute du monde pour témoigner des résistances mises en place par des victimes de l'histoire.

Quels leviers utilisez-vous pour capter votre public ?

T.M. : L'émotion, bien sûr, mais aussi la dramaturgie, la poésie et l'esthétique. Pour parler de choses horribles, comme le viol avec extrême violence faite aux femmes, dans le film *L'Homme qui répare les femmes*, je fais appel à la

beauté : celle de ces femmes d'abord, courageuses, toujours debout ; celle des paysages du Congo ensuite, paradis sur terre même s'ils cachent un enfer pour ces victimes ; enfin, celle, intérieure, du docteur Mukwege, homme courageux, résistant et plein d'empathie.

Pensez-vous que vos films contribuent à « changer le monde » ?

T.M. : Je crois beaucoup en la mobilisation des citoyens. Elle commence par une envie d'agir et aboutit à la nécessité de changer les choses. Cette mobilisation se situe au niveau individuel, comme avec ce chirurgien belge qui rejoint, avec son équipe, le docteur Mukwege tous les trois mois pour l'assister dans ses opérations, mais aussi dans l'engagement des citoyens qui interpellent leurs autorités. C'est grâce à leurs voix que les lignes bougent en faveur d'une justice internationale et contre l'impunité.

Vous travaillez sur un nouveau film qui sortira dans le courant 2021 et qui abordera les crimes oubliés de la RDC, quelle part sera consacrée au rapport Mapping ?

T.M. : Le rapport Mapping est au cœur du film, qui prolonge également cette période incriminée, 1993-2003 et les 617 crimes répertoriés. Il donne la parole aux enquêteurs du rapport et stigmatise l'absence de justice nationale et internationale. Ce documentaire, intitulé *L'Empire du silence, Les Crimes impunis du Congo*, a été pensé en concertation avec le docteur Mukwege. Suite logique du film *L'Homme qui répare les femmes*, qui donnait le point de vue des victimes, *L'Empire du silence* s'intéressera aux auteurs de ces exactions et aux causes de ces massacres. Il dévoilera le règne de l'impunité dans une société chaotique fondée sur la prédation.